

Aperçu des garanties et primes que vous pouvez souscrire dans la police complémentaire

Montants assurés	1 ^{er} rang IPI	2 ^{ème} rang Federia	Total assuré
Responsabilité civile professionnelle (par sinistre)			
Dommages corporels et immatériels consécutifs	1.250.000 €	0 €	1.250.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	250.000 €	250.000 €	500.000 €
Dommages immatériels purs	250.000 €	250.000 €	500.000 €
Augmentation de la limite RC professionnelle (moyennant surprime)			
Dommages corporels et immatériels consécutifs	1.250.000 €	1.250.000 €	2.500.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	250.000 €	2.500.000 €	2.750.000 €
Dommages immatériels purs	250.000 €	1.250.000 €	1.500.000 €
Responsabilité civile exploitation (par sinistre)			
Dommages corporels et immatériels consécutifs	1.250.000 €	DC : 5.000.000 € DIC : 0 €	DC : 6.250.000 € DIC : 1.250.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	250.000 €	375.000 €	625.000 €
Dommages immatériels purs	250.000 €	0 €	250.000 €
Garanties particulières			
Frais de reconstitution de dossiers perdus ou détruits (par reconstitution)	0 €	5.000 €	5.000 €
Frais de réfection des actes (par acte)	0 €	500.000 €	500.000 €
Détournement / Vol par un préposé ou un tiers (par sinistre) ¹	30.000 €	70.000 €	100.000 €
Intermédiaire en crédit hypothécaire (par sinistre / par an)	0 €	460.000 € / 750.000 €	460.000 € / 750.000 €
Homme à tout faire (parties communes / parties privatives) ²	0 €	1.500.000 €	1.500.000 €
Cautionnement (par sinistre et par an)			
Par agent immobilier	250.000 €	0 €	250.000 €
Par agence de locations saisonnières (moyennant surprime)	0 €	250.000 €	250.000 €
Assurance fonds de tiers (par sinistre) - uniquement pour membres Federia			
Courtier	0 €	62.500 €	62.500 €
Régisseur de biens	0 €	250.000 €	250.000 €
Protection juridique (par sinistre)			
Défense pénale (par sinistre)	20.000 €	0 €	20.000 €
Recours civil (par sinistre)	20.000 €	0 €	20.000 €
Droit disciplinaire (par sinistre / par an)	0 €	10.000 €	10.000 €
Défense civile (amiante / pollution) (par sinistre) ³	0 €	12.500 €	12.500 €
Litiges contractuels + Récupération d'honoraires (par sinistre / par an)	0 €	10.000 € ou 20.000 €	10.000 € ou 20.000 €

¹Garantie supplémentaire moyennant surprime pour les non-membres Federia

² Il y a des sublimites pour les dommages immatériels consécutifs et purs et pour la garantie des biens confiés.

³Moyennant surprime

 = garanties de base (compris dans la cotisation membre Federia)

Quel est le montant de la prime ? (prime annuelle t.t.c.)

Pour rappel, la prime de l'assurance collective obligatoire IPI 1er rang est comprise dans la cotisation du membre IPI.

Police collective complémentaire 2ème rang:

- pour les membres de Federia, la prime pour les garanties de base est incluse dans la cotisation;
- les agents immobiliers non-membres de Federia peuvent adhérer à ce programme sur une base facultative.

Primes annuelles	Prime membre Federia	Prime non-membre Federia
Garanties de base¹		
Garanties de base	Compris dans la cotisation Federia	Titulaire IPI : 82 € Stagiaire IPI : 65 €
Garanties optionnelles (en complément aux garanties de base, moyennant surprime)²		
Augmentation des capitaux RC professionnelle dommages corporels (par agent immobilier)	75 €	100 €
Augmentation des capitaux RC professionnelle en : dommages matériels et immatériels consécutifs (par agent immobilier)	350 €	350 €
• + dommages immatériels purs (par agent immobilier)	475 €	475 €
Détournement / Vol par un préposé ou un tiers	0 €	100 €
Protection juridique étendue (litiges contractuels et récupération d'honoraires) : Agent immobilier ou stagiaire (par agent immobilier) Régisseur (par régisseur)	100 € / 200 € 375 € / 750 €	125 € / 250 € 400 € / 800 €
Défense civile (amiante / pollution) (par police)	150 €	190 €
Agence de locations saisonnières (par police)	175 €	245 €
Certificateur énergétique (par police)	110 €	154 €
Commissaire aux comptes (par police)	82,50 €	115,50 €
Etat des lieux travaux / Coordination travaux (par police)	110 €	110 €
Intermédiaire en crédit hypothécaire (par police)	125 €	125 €
Expert judiciaire (par expert judiciaire)	121 €	121 €
Homme à tout faire :		
Parties communes (p.p.)	25 €	25 €
Parties privatives (max. 3)	200 €	200 €
Administrateur provisoire : par administrateur et par mandat ³	85 €	120 €

¹Garanties de base : voir zones colorées en bleu clair du tableau des garanties au recto – Société(s) supplémentaire(s) à assurer : gratuit

²Garanties optionnelles : en complément à la garantie de base (voir zones non-colorées du tableau des garanties)

³Couverture limitée aux garanties de base suivantes RC professionnelle / RC exploitation / Protection juridique

Pour les membres FEDERIA:

Bénéficiez de réductions sur vos primes en fonction du nombre de garanties optionnelles souscrites

- 20% de réduction pour 3 garanties différentes.
- 25% de réduction pour 4 garanties différentes.
- 30% de réduction pour 5 garanties différentes.

Détails de la garantie risque de décès (accident de compromis)

Montants assurés	Option 1	Option 2	Option 3
Assurance risque de décès (accident du compromis) (moyennant surprime)			
Montants assurés en cas de décès – si vente réalisé	250.000 €	300.000 €	500.000 €
Si vente non-réalisé ¹	6.000 €	6.000 €	6.000 €

¹ La compagnie d'assurance paie la commission due à l'agent immobilier, dans la mesure où elle n'a pas été payée par l'acquéreur.

Primes			
Membres Federia	250.000 €	300.000 €	500.000 €
Première tranche de 25 compromis	175,00 €	365,00 €	550,00 €
Première tranche de 50 compromis	275,00 €	560,00 €	840,00 €
Tranche de 25 compromis supplémentaires	140,00 €	280,00 €	420,00 €
Non-membres Federia	250.000 €	300.000 €	500.000 €
Première tranche de 25 compromis	240,00 €	490,00 €	735,00 €
Première tranche de 50 compromis	375,00 €	760,00 €	1.135,00 €
Tranche de 25 compromis supplémentaires	190,00 €	380,00 €	570,00 €

Quelles sont les franchises d'application ?

Pour la garantie "défense disciplinaire" un seuil d'intervention de 400 € est d'application.

Pour la garantie "récupération d'honoraires" et "litiges contractuels", un seuil d'intervention de 1.000 € est d'application.

Responsabilité civile exploitation :

- Si Federia doit intervenir en 1^{er} rang : 10 % du montant du dommage (minimum 250 € - maximum 2.500 €)
- Si Federia doit intervenir en 2^{ème} rang : il n'y a pas de franchise. Une franchise de 10% du montant du dommage est applicable dans la police de l'IPI.

Responsabilité civile professionnelle et garanties optionnelles :

- Si Federia doit intervenir en 1^{er} rang : 10 % du montant du dommage (minimum 375 € - maximum 2.500 €)
 - Remarque : à partir du 2^{ème} sinistre dans la même année : 10 % du montant du dommage (minimum 500 € - maximum 2.500 €)
- Si Federia doit intervenir en 2^{ème} rang : il n'y a pas de franchise. Une franchise de 10% du montant du dommage est applicable dans la police de l'IPI.

Activité d'Intermédiaire en crédit hypothécaire / Homme à tout faire (parties communes/parties privatives) : 250 €

Quels sont les avantages de la police complémentaire ?

- Des garanties plus larges qui complètent la police collective obligatoire de l'IPI
- Un seul assureur pour les deux polices pour une gestion simplifiée (aucune discussion possible entre assureurs)
- Un seul intermédiaire : Van Dessel Insurance Brokers

Les garanties ci-dessous sont uniquement pour les membres Federia.

La protection juridique complète pour les agents immobiliers en détail :

Montants assurés	Minimum litigieux*	Intervention maximale**	Etendue territoriale	Délais d'attente
Service Box	-	Pas de frais externes	Voir les limites de garantie ci-dessous	-
Recouvrement de dettes d'argent non contestées (B2B)	-	Pas de frais externes	Belgique et droit Belge	-
État des lieux préalable	-	500 €	Belgique et droit Belge	-
Recours civil et relations de voisinage	-	2.500 €	Monde entier	-
Défense pénale (Salduz inclus)	-	2.500 €	Monde entier	-
Défense disciplinaire	-	2.500 €	Monde entier	-
Défense civile	voir art. 3.11	2.500 €	Monde entier	-
Insolvabilité des tiers	-	2.500 €	Monde entier	-
Cautions pénales	-	2.500 €	Monde entier	-
Avances de fonds sur indemnités	-	2.500 €	Monde entier	-
Avance de la franchise des polices RC	-	2.500 €	Monde entier	-
PJ Après Incendie	1.000 €	2.500 €	Europe et pays bordant la Méditerranée	-
Contrat d'assurance	1.000 €	2.500 €	Europe et pays bordant la Méditerranée	3 mois
Contrats généraux (y compris concours de responsabilités contractuelle et extracontractuelle)	1.000 €	2.500 €	Europe et pays bordant la Méditerranée	3 mois
Le droit du travail et le droit social	1.000 €	2.500 €	Belgique et droit Belge	3-12 mois (voir art. 3.15)
Le droit administratif	1.000 €	2.500 €	Belgique et droit Belge	12 mois
Le droit fiscal	1.000 €	2.500 €	Belgique et droit Belge	3-12 mois (voir art. 3.15)
Assistance construction	1.000 €	2.500 €	Belgique et droit Belge	24 mois
Le droit réel	1.000 €	2.500 €	Belgique et droit Belge	3 mois
Location	1.000 €	2.500 €	Belgique et droit Belge	3 mois
Marques et brevets	1.000 €	2.500 €	Belgique et droit Belge	6 mois
Garanties All Risk (notamment le droit des sociétés et le droit des associations, le droit des médias, les droits intellectuels, le droit des TIC, les pratiques du commerce et la concurrence déloyale)	1.000 €	2.500 €	Belgique et droit Belge	3 mois

* Voir article 2.3.2 Conditions Générales F5010 et article 2.4. ** Voir article 2.3.1 Conditions Générales F5010

Quel est le montant de la prime ? (prime annuelle t.t.c.)

Nombre de personnes	Prime annuelle (taxes incl)
1 indépendant ou société sans personnel	115,50 €
2-3	138,50 €
4-10	231,00 €
11-20	412,00 €
21-45	729,00 €
Plus de 45	729,00 € +16,20 € p.p. suppl.

Quels sont les avantages clés?

- Protection complète qui couvre une large gamme de litiges, y compris les conflits avec les clients, les fournisseurs, les autorités et même les litiges fiscaux.
- Profitez de l'indépendance de la DAS et de l'expertise de juristes spécialisés pour éviter les conflits d'intérêts et garantir une défense de qualité.
- Accédez à des conseils juridiques préventifs et à la vérification de documents (contrats, accords) par des experts sans frais supplémentaires.

Quels sont les exclusions importantes particulière?

- Pas de couverture pour la partie Mobilité
- Pas de couverture pour des adresses supplémentaires (1 siège social et un siège d'exploitation ou deux sièges d'exploitation)
- Pas de couverture pour des sociétés de management ou de gestion de patrimoine
- Pas de couverture pour des litiges relatifs à la mise en location des bâtiments/terrains dont le membre FEDERIA est propriétaire
- Pas de couverture dans le cadre de l'activité suivante : promoteur immobilier ou promoteur de construction

Les garanties ci-dessous sont uniquement pour les membres Federia.

Les détails des garanties de l'assurance cyber

Montant assuré par sinistre par année d'assurance : 250.000 €.

Montants assurés	
Garanties assistance	Montant assuré
Assistance 24/7	Jusqu'à 72h suivant une cyber attaque sans franchise avec un maximum de 15.000 €. Après confirmation d'un sinistre couvert, client a droit aux garanties ci-dessous jusqu'au plafond de garantie (250.000 €).
Expert en sécurité IT	250.000 €
Consultants juridiques	250.000 €
Garanties First Party (Dommages subis par vous)	
Ransomware/Cyber-extorsion et tous les frais	250.000 €
Enquêtes et sanctions	250.000 €
Violation de données personnelles	250.000 €
Atteinte à vos données confidentielles	250.000 €
Interruption et atteinte à vos activités professionnelles	Montant forfaitaire par jour basé sur la chiffre d'affaire, consultez table ci-dessous. Rémunération de max. 30 jours.
Récupération de données et l'infrastructure IT	250.000 €
Améliorations	Jusqu'à un maximum de 10 % du dommage pour lequel nous vous indemnisons et ce sans pouvoir dépasser € 10.000.
Surfacturation	Max. 50.000 €
Garanties Third party (Dommages causés aux tiers)	
Dommages causés aux tiers	250.000 €
Garantie pertes d'exploitation (Chiffre d'affaires annuel hors TVA)	
	Montant forfaitaire par jour
Jusqu'à 150.000 €	150,00 €
150.001 € à 250.000 €	250,00 €
250.001 € à 500.000 €	500,00 €
500.001 € à 1.000.000 €	800,00 €
1.000.001 € à 2.500.000 €	1.000,00 €
Garantie facultative	
Cyber-fraude/vol	Max. 50.000 €

Quelles sont les franchises d'application ?

Franchise : 1.000,00 € par demande en réparation / sinistre. Aucune franchise ne s'applique pour les garanties Assistance.
 Période d'attente interruption d'activités professionnelles : 24 heures

Quel est le montant de la prime ?

Chiffre d'affaires annuel (hors TVA)	Prime annuelle et TTC
Jusqu'à 150.000 €	525,00 €
150.001 € à 250.000 €	601,00 €
250.001 € à 500.000 €	711,00 €
500.001 € à 1.000.000 €	951,00 €
1.000.001 € à 2.500.000 €	1.514,00 €

**Si votre chiffre d'affaires annuel est supérieur à € 2.500.000, contactez federia@vandessel.be pour un devis sur mesure.*

Option cyber-fraude et/ou vol	109,25 €
-------------------------------	----------

Quels sont les avantages clés?

- Pertes financières : Couverture pour la perte de revenus et les coûts de récupération après un incident cyber.
- Ransomware : Paiement de rançon et frais associés.
- Responsabilité : Couverture des frais juridiques et des réclamations de tiers.
- Assistance 24/7 : Accès à des experts pour vous aider à résoudre les incidents, recomposer vos données ou reconstruire votre infrastructure informatique.
 - (Hotline +32 800 19 002)